

Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

SAINT-LÉGER-VAUBAN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

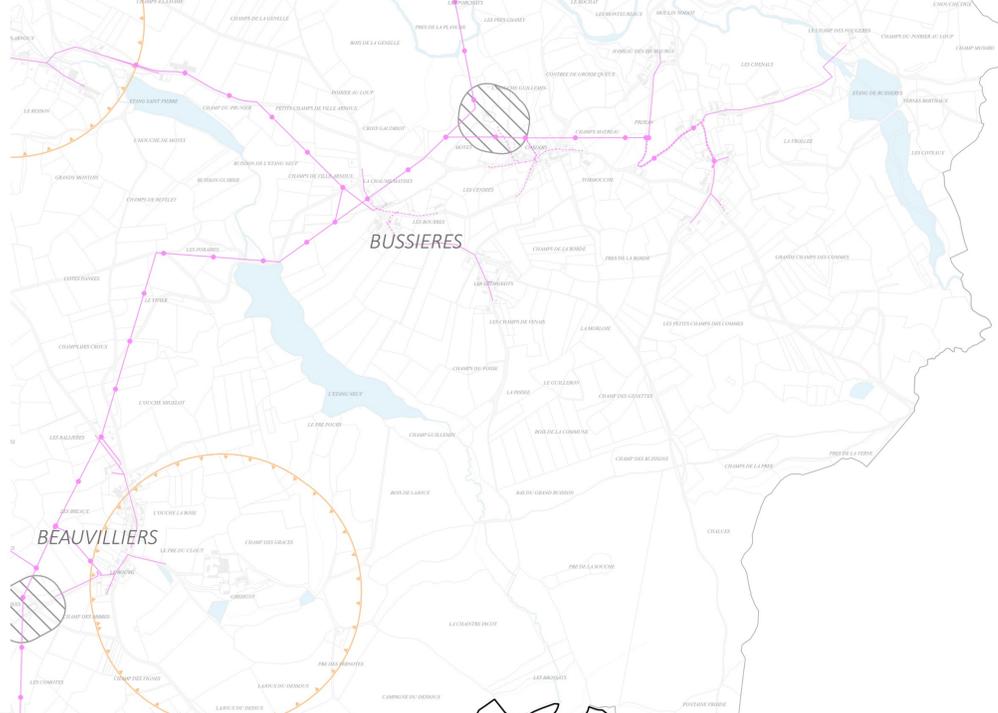
Plans des servitudes d'utilité publique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au : **1:9 500**



Servitudes d'utilité publique

Type AC - Ministère de la Culture, Ministère de l'Écologie

- AC1 Monument historique
- AC1 Périètre des abords de monument historique
- AC2 Site inscrit
- AC2 Site classé
- AC4 Site patrimonial remarquable

Type AS - Ministère de la Santé, Ministère de l'Écologie

- AS1 Captage
- AS1 Périètre de protection immédiate
- AS1 Périètre de protection rapprochée
- AS1 Périètre de protection éloignée

Type I - Ministère de l'Industrie

- I3 Zone de passage relative à la canalisation de gaz
- I4 Zone de protection des lignes électrique > 130kV
- I4 Réseau électrique aérien BT
- I4 Réseau électrique aérien HTA
- I4 Réseau électrique sous terrain HTA
- I4 Réseau électrique aérien HTB
- I4 Réseau électrique sous terrain HTB
- I4 Poste de transformation électrique

Type INT - Ministère de l'Intérieur

- INT1 Protection des cimetières

Type PM - Ministère de l'Écologie

- PM1 Plan de Prévention des risques naturels
- PM2 Servitudes autour des ICPE et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

Type T : Direction Générale de l'Aviation Civile, SNCF, Collectivité, Concessionnaire

- T1 Voies ferrées

Fond de plan

- Limite communale
- Construction existante à la date d'approbation du PLU
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

